

# METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

**Département des Bouches-du-Rhône**

**Métropole Aix-Marseille-Provence**

*Convocation du 30 Septembre 2016*

*Nombre de Membres en exercice : 23*

*Quorum : 12*

*Nombre de présents et représentés : 23*

*Affichage du compte rendu intégral*

*en date du 12 Octobre 2016*

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**SEANCE DU 7 OCTOBRE 2016**

L'an **deux mille seize**, le **7** du mois d'Octobre à 17 Heures 30, le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

### **N° 2016-028**

Politique de la Ville – Pays de Martigues – Atelier Santé – Ville Martigues Port-de-Bouc  
Demande de participation financière  
auprès du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Stéphane **DELAHAYE**, M. Stéphane **DIDERO**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, M. Emmanuel **FOUQUART**, M. René **GIORGETTI**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**, Mme Eliane **ISIDORE**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Jean-Jacques **LUCCHINI**, M. Jean-Pierre **MUTERO**, M. Robert **OLIVE**, Mme Régine **PERACCHIA**, Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**.

Excusés avec pouvoir

M. Marc **DEPAGNE**, Pouvoir donné à Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**

Mme Sophie **DEGIOANNI** - Pouvoir donné à M. Robert **OLIVE**

Mme Françoise **EYNAUD** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**

Mme Virginie **PEPE** - Pouvoir donné à M. Jean-Luc **DI MARIA**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame **SANTORU-JOLY** Evelyne a été désignée **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de la délégation au Conseil de territoire du Pays de Martigues en date du 17 mars 2016 de l'exercice des compétences en matière de Politique de la Ville ainsi que des attributions en matière de santé au titre des compétences facultatives antérieurement transférées à la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, le Pays de Martigues anime les politiques contractuelles d'intérêt communautaire dont l'Atelier santé ville Martigues Port-de-Bouc.

L'Atelier santé ville met en œuvre au profit des quartiers prioritaires des villes de Martigues et de Port-de-Bouc le Plan local de santé publique constituant le volet prévention du Contrat local de santé du pays de Martigues et annexé au Contrat de ville intercommunal, respectivement signés le 20 février 2015 et le 25 septembre 2015 par la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues fusionnée au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence depuis le 1er janvier 2016 (approuvés par délibérations n° CC.2015-007 du Conseil Communautaire du 29 janvier 2015 et CC2015-114 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2015).

L'Atelier santé ville associe à cette mise en œuvre les habitants, les associations et réseaux de santé locaux, les professionnels de santé, dont le Centre Hospitalier de Martigues, ainsi que les partenaires institutionnels et financiers, dont le Commissariat général à l'égalité des territoires et l'Agence régionale de santé. Le montant total de l'action ainsi décrite, portée par le Conseil de territoire, est de 81.623,00 euros, pour lequel le Commissariat général à l'égalité des territoires s'engage à verser une participation financière de 30.000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 157-28/04/16 CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

#### **Où le rapport ci-dessus,**

#### **Considérant**

La convention de subvention de la Direction départementale de la Cohésion Sociale relative à l'attribution d'une subvention de 30.000,00 euros au titre du soutien à l'équipe opérationnelle de l'Atelier santé ville sur le territoire de Martigues et Port-de-Bouc,

#### **Délibère :**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la demande de participation auprès du Commissariat général à l'égalité des territoires d'une subvention de 30.000,00 euros affectée à l'équipe opérationnelle de l'Atelier santé ville sur le territoire de Martigues et Port-de-Bouc,

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer la présente délibération et toutes les pièces relatives à la convention afférente.

#### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

*Le Président du Conseil de Territoire, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

**SIGNATURE ELECTRONIQUE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DE TERRITOIRE,  
GABY CHARROUX**